**Compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser le montant de 20 000 € au Syndicat Intercommunal de Gestion du Périscolaire (SIVU ECLOS) ;

- des modifications budgétaires suivantes :

\* article 615221 – 13 500 €

\* article 65548 + 13 500 € ;

- d’adopter les travaux en régie dont le montant total en fonctionnement s’élève à 10 846,47 € pour 2021 et de les transférer en section d’investissement ;

- des décisions modificatives budgétaires pour un montant de 10 846,47 €.